dire que nous avions lu les pages du livre, sans ce je le l'avoirs dans la tête.

— Est-ce qu'il a fait faillite ? risqua Roustafiou.

— Ah ! non alors ! Il était si heureux dans toutes ses entreprises qu'il comprit que ça ne pouvait pas durer comme ça... et, pour conjurer la mauvaise fortune, il jeta un dés les cent sous par la fenêtre. Le lendemain, la pièce de cent sous se retrouva dans l'estomac du premier cochon qu'il tua.

— En voilà une histoire, Elisa ! Pourquoi qu'tu m'l'a raconies ?

— Parce que nous jouissons d'une félicité trop complète, Boniface, et qu'il est temps de jeter quelque chose pour le bonheur.

— Pas sur les passants, toujours, fit Roustafiou tout inquiet.

Elisa continua sans y prendre garde :

— Boniface, j'ai quelque chose à te demander qui va paraître étrange :

— Dis.

— Je voudrais — ne me plaisante pas — je voudrais avoir la certitude que nous ne cesserons pas d'être réunis, même après la mort.

— Je ne demande pas mieux, moi.

— Vrai ? Alors tu seras bien gentil, oh ! mais là, bien gentil, de commander dès demain matin un tombeau pour deux, pour nous deux seuls, pour y reposer en paix, loin du monde.

— Couchons-nous, formule le chef de la maison dont les yeux commençaient à papilloter ; demain comme demain...

— Tu commanderas le tombeau ?

— Pas commanderai deux.

Fidèle à sa promesse, Roustafiou, le lendemain, fit venir un maçon, et régla de compte avec sa moitié le prix d'un superbe mausolée.

— Je veux, dit-elle, deux places, pas une de plus, avec des bras en bronze, le sien, le mien, la main dans la main ; un écusson au nom de chaque bras, pour mettre les noms. Tout ça très simple et de bon goût. Est-ce compris ?

Les travaux furent on peut dire enlevés.

Le maçon revint un matin pour dire que l'ouvrage était « fait ».

Madame Roustafiou l'embrassa sur les joues en échange de pourboire.

Ce que voyant, Roustafiou, qui ne voulait point paraître un pingre, offrit à l'ouvrier d'arroser séance tenante *sa petite maison de campagne*.

Les réjouissances se firent *Au bon Coin* et durèrent jusqu'au soir.

Quand Roustafiou rentra chez lui, neuf heures sonnaient à l'horloge de l'éternité.

Elisa n'était pas contente et grommelait :

— Si on savait le cochon, on retrouverait les cent sous, et même davantage. Allons, marche !

Elle poussait l'ivrogne. Celui-ci monta au premier étage, dans la chambre conjugale.

— Marche ! répéta Elisa.

Roustafiou marcha, il marcha tant qu'il trouva la fenêtre au bout, et comme elle était grande ouverte il bascula dans le vide au travers de toutes les vitres de l'officine.

* * *

Les funérailles furent en proportion de la douleur d'Elisa, qui, devant la tombe, prononça ce mémorable discours :

— Je ne tarderai pas à aller te rejoindre, ô mon bien aimé ! Tu ne seras pas longtemps tout seul à *ressuer* les plâtras, va !

Puis, elle vint chaque jour verser un pleur sur cette pierre qui recouvrait tout ce qu'elle avait aimé.

Ce premier chagrin dura juste une semaine.

Il cessa du moment où la veuve Roustafiou s'aperçut qu'il nuisait à son commerce... et à sa beauté.

Elle soupira néanmoins pendant un mois. Une fois elle se dit qu'après tout son Roustafiou de mari n'avait fait qu'obéir aux lois de la nature, la mort étant pour tous : un peu plus tôt un peu plus tard. Il fallait qu'il y passât ; il était le plus pressé des deux, il avait pris les devants, et d'ailleurs c'était un ange du ciel... Elle irait le rejoindre... le plus tard possible.

Roustafiou était en terre depuis trois mois, quand la pensée lui vint qu'elle avait fait une folie en dépensant tant d'argent pour la construction d'un monument funèbre. Elle avait encore de longues années à vivre, et Roustafiou dépensait là tout seul à se prélasser cent bonnes livres de rentes, le prix d'un joli pomo, sans compter ce qu'on *manquait à gagner*. On aurait pu l'enterrer à la fosse commune, ou même ailleurs ! Mais comme on fait toujours des bêtises dans sa vie, elle n'avait écouté que son bon cœur.

Le quatrième mois, elle disait : Cette canaille de Roustafiou.

Le mois d'après, elle s'écria :

— Ah ça ! pourquoi qu'on force les femmes à faire dix mois de veuvage ? C'est donc amusant d'rester là ? On voit bien que c'est les hommes qui font la loi, les salés bêtes !

Disons à la louange d'Elisa qu'elle eut la résignation de compter encore six, sept, huit, neuf et dix mois en maugréant.

Mais, à ce dernier chiffre, et parvenue au paroxysme de l'énervement, elle se fit à l'oreille la confidence suivante :

— Non, je ne veux pas rester les chances d'attendre un nouveau mari pendant des années, sous prétexte qu'il doit me dépasser de la tête... On ne trouve pas tous les jours un Roustafiou sous la main et, d'ailleurs, les grands hommes ne le sont guère plus que les autres, or, donc, rien ne m'empêche d'en prendre un petit.

Elle appela François, c'était son premier, nous dirons même son unique garçon.

— François, vous avez manifesté maintes fois l'intention de vous établir. Avez vous conservé cette idée ?

— Oui, bourgeoise.

— Alors, voici ma main. Pas de cris, pas de gesta, et rendez-vous à la mairie dans quinze jours.

François... François Bouffet arrivait juste à l'épaule de la veuve, avec de petites jambes, de petits bras, de petites épaules, une petite voix, toutes choses petites en un mot.

Il eut le tort d'épouser sa patronne.

Au bout d'un mois de bonheur sans nuage, il éclata comme une bombe.

Pour le coup, Elisa Truchet, veuve Roustafiou, veuve Bouffet, n'y tint plus.

— Voilà ce que c'est d'avoir gâté l'autre, dit-elle, je l'ai si bien logé que celui-ci a voulu faire du tombeau. Vous y serez tous les deux, mes gars, et vous vous y tiendrez compagnie. Pour moi, qui n'ai pas le temps d'être veuve une fois tous les ans, plus de mariage... je resterai garçon.

Quelques jours plus tard, les passants s'arrêtaient étonnés devant une tombe qui leur semblait énigmatique. Deux mains de bronze s'étreignaient violemment.

Sous la première, celle de gauche, il y avait :

BONIFACE ROUSTAFIOU
10 mai 1876
Il a trouvé !

Sous la seconde, celle de droite, on lisait :

FRANÇOIS BOUFFET
22 avril 1877
ME VOICI !

Edouard MONTAGNE.

Nos Dépêches

Parfit télégraphique et téléphonique

La Chambre

Séances du 25 février

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Deschanel.

LE BUDGET DE LA GUERRE

M. Lebrun invite M. le Ministre de la guerre à augmenter de 2 0/0 la propédion des hommes envoyés en congé à l'époque des grands travaux agricoles.

M. Berteaux, rapporteur. — La Commission a maintenu le chiffre de 5 0/0 qui permettra au ministre de la guerre de donner satisfaction au vœu exprimé par M. Lebrun.

M Louis Quesnel. — Le déficit des officiers de réserve atteint aujourd'hui la proportion de 55 0/0 ; on pourrait leur accorder une première mise d'équipement. Dans les décorations, on pourrait leur faire une part plus grande ; il faudrait leur accorder le quart de place, comme aux officiers de l'armée active. Si on n'a pas assez d'officiers de réserve, c'est qu'on n'a pas assez fait pour eux. (Très bien, très bien)

M. Le Hérissé. — La commission de l'armée a fait un rapport sur ces questions et espère que la Chambre voudra en mettre la discussion à son ordre du jour après le budget. (Très bien !)

Le mariage des officiers

M. Devèze. — J'appelle l'attention de la Chambre sur la question du mariage des officiers et des sous-officiers rengagés. Les refus d'autorisation sont très nombreux. Beaucoup n'osent pas demander même l'autorisation par crainte d'un refus. Les principes de notre société s'élèvent avec force contre ces unions.

On oppose le prétendu honneur de l'armée. On sait quel usage on a fait de ce mot dans une crise récente. L'intérêt de l'armée poussait à la conciliation des Dreyfus et à l'acquittement d'Esterhazy.

L'intérêt qu'on invoque dans la circonstance est un intérêt purement mondain ; il faut faire cesser ces abus et faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent, aujourd'hui, au mariage des officiers et des sous-officiers.

M. le rapporteur. — La Chambre ne peut pas régler, à propos du budget, par un projet de résolution, une question de la nature de celle qui vient d'être portée à la tribune.

M. Lasies. — Je suis d'accord avec M. Devèze s'il demande la suppression de la dot réglementaire. Dans ma carrière militaire, jamais je n'ai vu refuser une autorisation de mariage parce que la jeune fille n'appartenait pas à ce qu'on appelle le monde.

Jamais on n'a donné sur un officier qui avait épousé une femme de peuple ; mais il est naturel que, pour les sous-officiers et lesjeunes officiers on maintienne l'autorisation, c'est prudent et c'est sage.

De ces intérêts capitaux de l'armée, c'est l'union de notre d'officiers.

M. le Président. — Je consulte la Chambre sur le projet de résolution de M. Devèze, ainsi conçu :

A la majorité de 269 voix contre 170 sur 433 votants le projet de résolution n'est pas adopté.

M. Paulmier Blondin — Le rengagement dans la gendarmerie devient de jour en jour plus difficile. Tout le monde défaut les instituteurs, mais les gendarmes lui aussi, rend des services et des services fort importants. Pourquoi ne le traite-t-on pas mieux ? On parle de leur retirer le droit de capitaine. Est-ce juste ? (Applaudissements).

M. Narbonne développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 4.683.000 fr. afin de distribuer aux troupes, de la bière et du cidre.

M le Ministre des finances. — Je vous dire ce que la grande majorité de la Chambre pense. L'année dernière, M. Narbonne, en demandant un petit crédit, expliquait qu'il n'entendait pas généraliser la mesure. L'année suivante, il a changé d'avis, et il demande 4.683.000 francs.

Il faut avant améliorer l'ordinaire du soldat, il faut augmenter les crédits destinés à l'ordinaire et laisser aux chefs de corps le soin de décider comment ce crédit doit être employé. Si on accorde l'argent, ne donnez au crédit, c'est qu'on veut servir les intérêts d'une catégorie de producteurs au détriment de la généralité des contribuables. Aujourd'hui, on demande de voter des crédits pour acheter du vin ; demain on demandera d'acheter des sardines ou du fromage de gruyère. On dit qu'une acquisition de vin par l'Etat fera baisser les cours. Eh ! oui, le budget est donc devenu une arme pour faire baisser les cours des marchandises au détriment des ouvriers des villes ?

L'amendement de M. Narbonne est repoté par **311** voix contre **167**.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi. A deux heures et demie.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 45 sous la présidence de M. Aynard, vice-président.

La Chambre approuve après urgence l'acte additionnel signé à Bruxelles relatif à la protection internationale de la propriété industrielle, ainsi que le protocole de clôture annexé à cette convention.

LE BUDGET DE LA GUERRE

On reprend ensuite la discussion du budget de la guerre.

Vivres

M. Chauvin à la parole sur le chapitre 25 (vivres).

L'orateur demande au ministre de la guerre, de généraliser le système des achats directs et de le substituer complétement aux adjudications. Les expériences faites ont donné de bons résultats.

Il dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre toutes les mesures propres à mettre les producteurs agricoles en rapports directs avec l'administration de la guerre (très bien).

Le Ministre de la Guerre répond que les résultats, s'ils sont reconnus excellents, seront sur cette corps d'armée. Une commission a été nommée à l'effet d'étudier cette question. Ses travaux permettront de généraliser à très vref délai les achats directs.

En ce qui concerne les adjudications, nous prendrons dans toutes les adjudications toutes les precautions possible. (Très bien.)

M. Chauvin retire son projet de résolution.

M. Charles Bernard. — Il y a à Toulon un gros marchand de fourrages, M. Denaux, qui est ou mieux avec le ministre de la guerre, qui vend à l'armée de l'avoine étrangère.

Une goujaterie nationaliste

L'orateur tire un papier de sa poche. En descendant de la tribune, dit-il, j'aurai l'honneur de remettre au ministre de la guerre un peu d'avoine. (Exclamations à gauche. Bruits. Cris à l'ordre. Rires prolongés à droite.)

M. Boron. — Il l'on entend cela dans un Parlement français. (Bruit).

Le président. — Je rappelle M. Charles Bernard au bon goût.

M. Charles Bernard. — J'apporte un échantillon pour que le ministre de la guerre puisse se rendre compte par lui-même de la mauvaise qualité de l'avoine fournie par M. Denaux. (Mouvement divers).

En descendant de la tribune, l'orateur s'approche du banc des ministres et remet son petit paquet au ministre de la guerre, qui le prend (Rires prolongés).

Le Ministre de la Guerre. — Je suis prêt à faire examiner cette avoine, mais je ne puis accepter de discuter ici l'honorabilité d'un fournisseur.

M. Delpech Cantaloup. — Je me joins à M. Chauvin pour demander l'extension des achats directs, notamment dans le Sud-Ouest, qui le produit en abondance.

Sur le chapitre 26 (viande de conserve), **M. Vaillant** propose une augmentation de 5 millions pour augmenter la ration de viande. Tout le monde, dit-il, est d'accord sur l'insuffisance des ses rations.

Le ministre de la guerre reconnaît cette insuffisance. On n'a pu y remédier en raison, dit-il, des nécessités budgétaires.

Il faudra dans le prochain budget voter la dépense que réclame M. Vaillant.

M. Vaillant insistant en faveur de son amendement, demande que le gouvernement fait observer que le vote de l'amendement Narbonne a mis déjà le budget de la guerre en déficit de 4 millions et qu'il en coûtera de 7 millions si on vote l'amendement Vaillant.

Néanmoins, l'amendement Vaillant est adopté par **274** voix. (Applaudissements).

Le rapporteur prie la Chambre de réserver le chapitre pour permettre à la Commission de déterminer exactement la répercussion résultant de vote de cet amendement.

M. Emile Chauvin excuse au ministre que de nombreuses plaintes se sont produites à propos des conserves de viande.

M Berteaux. — Donnez une liste de noms et vous verrez que ce sont toujours les mêmes fournisseurs qui provoquent les mêmes plaintes.

M Chauvin rappelle le rapport de M. Pierre Lacroix et Julien Goujon sur la matière.

Deux opérations fâcheuses, celle de 1886 avec la Nouvelle Calédonie et celle de 1888 avec Madagascar, ont fait subir une perte de 6 millions au ministère de la guerre. Une enquête serait nécessaire.

La prescription ne couvre pas les fonctionnaires de l'administration qui ont ordonné des marches.

L'orateur conclut en manifestant l'espoir que le ministre de la guerre acceptera le projet de résolution du sénat, invitant le gouvernement à faire observer la loi en matière de fournitures et établir un contrôle actif sur les adjudications publiques.

M. Jourde. — Il faudrait que jamais ni un député ni un sénateur ne puisse devenir adjudicataire dans les marchés de l'Etat.

M. Lasies dit que M. Chauvin a oublié bien des faits.

Le ministre de la guerre répond qu'actuellement on a toutes les garanties possibles sur la qualité des conserves. Au cas où des marchés sont faits sans l'autorisation du ministre, il sont illégaux et le ministre poursuivra tous les délits signalés.

M. Allemane, vient alors déposer un projet de résolution tendant à ce que les conserves soient consommées dans le délai de trois années.

M Bertrand, rapporteur fait observer que Chambre vient de voter l'augmentation des rations de viande fraîche. Il est donc inutile d'augmenter celle de viande de conserve.

Le motion Allemane est repoussée par **410** voix contre **118**.

Le chapitre 27 est adopté.

Conseil de révision

Sur le chapitre 28, **M. Chevillon** critique les décisions du ministre enjoignant aux conseils de revision de déclarer aptes au service militaire les jeunes gens atteints d'hernie ou infirmités légères.

Le Commissaire du gouvernement dit que des jeunes gens, notamment ceux atteints d'hernie légère sont affectés à des services spéciaux.

Les chapitres 28 29. 30 sont adoptés.

Sur le chapitre 31 **Le ministre Rieunier** demande que les dépenses occasionnées par l'envoi de la gendarmerie sur les lieux de grèves soient établies à part.

Il demande si le lieutenant blessé lors de la grève de Marseille a reçu la croix.

Le ministre de la guerre. — Oui, il l'a eue.

M Coutant se plaint de ce que, malgré le vœu émis par la Chambre, les corps des soldats morts au service ne soient pas rendus aux familles qui ne peuvent supporter les frais de transport.

Le rapporteur dit que le crédit est insuffisant pour donner satisfaction à toutes les demandes.

Le chapitre 31 est adopté.

Sur le chapitre 32 l'amiral **Rieunier** critique les changements de tenue opérés par le ministre de la guerre dans l'artillerie.

Le Ministre repond qu'il a le droit de faire une expérience qu'il croit utile.

Le gant de cavalerie

Sur le chapitre 33, **M. Gentil** développe un amendement tendant à rétablir le port journalier des gants de peau chamoisée dans la cavalerie.

M Boutard. — Espérons que le ministre va relever le gant. (Rires).

Le ministre de la guerre. — La mesure a été prise sur l'initiative du comité de cavalerie. Les commandants de corps d'armée se sont ensuite prononcés en majorité pour la suppression des gants de peau.

M. Gentil insiste.

M. Boutard. — Les soldats préfèrent un peu moins de gants et un peu plus de bretelles.

L'amendement Gentil est repoussé.

La veste sur le sac

M. Roy de Loulay appelle l'attention du ministre sur les inconvénients du port de la veste roulée à l'extérieur sur le sac. Il faudrait porter la veste dans un étui de toile noire. (Rires à gauche).

M. Roy de Loulay. — Qu'y a-t-il de drôle à cela ? Vous n'avez donc pas été soldats ?

M. Pascal Grousset. — Comme vous, autant que vous et peut-être plus que vous. (Rires)

Le Ministre promet de soumettre ces observations au comité de cavalerie.

Les chapitres 33 et 34 sont adoptés

Les soldats décédés

Sur le chapitre 35, **M. Coutant** revient sur transport des soldats décédés au régiment.

M de Bonothopulos ces observations.

M. Mille-oyo s'y associe et signale la façon regrettable dont pendant l'expédition de Chine les décès étaient annoncés aux familles (très bien).

Le ministre de la guerre dit que les autorisations de transport sont accordées tous les jours s'il y a des cas de détresse, intéressants il sera heureux qu'on les lui signale.

M. Coutant. — Tous nos collègues ont reçu des plaintes.

Le ministre de la guerre dit que les crédits mis à sa disposition sont épuisés depuis le mois de juillet. (Mouvement divers).

M. Codenet demande que la mesure soit étendue aux soldats morts aux colonies.

M. Berteaux, rapporteur, dit que ces dépenses incombent au ministère des colonies.

L'amendement est retiré.

Les chapitres 35 et 36 sont adoptés.

Les ouvriers d'art

Sur le chapitre 37 (recrutement), **M. Muzet** se plaint de la mauvaise répartition des ressources accordées aux ouvriers d'art. A Paris en tous cas le nombre est insuffisant.

Le ministre de la guerre se déclare prêt à étudier cette question lorsque le projet de loi sur les ouvriers d'art viendra à l'ordre du jour.

M. Guillemet demande à son tour que les aînés des familles ayant sept enfants soient compités parmi les dispensés.

Le ministre promet de s'en occuper.

Le chapitre 37 est adopté.

La justice militaire

Sur le chapitre 38 **M. Waldeck-Rousseau** dit que les propositions concernant la réforme du code de justice militaire devront donner lieu à un debat approfondi et dit qu'il faut regarder le calendrier.

M. Baudry d'Asson. — Vous aurez de la regarder plus tôt.

M. Waldeck-Rousseau demande à la Chambre de ne pas interrompre la discussion du budget.

M. Maurice Sembat dit qu'on propose d'ajourner une loi que l'on avait juré de voter, notamment la réforme des conseils de guerre.

La discussion est votée par **416** voix contre **141**.

M. Vaillant. — La justice militaire ne donne aucune garantie de justice.

L'orateur dit que les conseils de guerre sont des instruments de condamnation certaine.

Le président. — Vous ne pouvez formuler cette accusation.

M. Vaillant. — On l'a vu sous la Commune.

M. Dracke. — Et les otages ?

M. Coutant. — Et les communards que vous avez fusillés.

M. du Périer de Larsan. — Taisez vous assassin.

M. Chauvin. — Vous êtes le mouchard de la Chambre.

Protestations, bruits, exclamations.

Le général André demande le maintien des crédits et donne quelques explications sur la nécessité maintenir la justice militaire.

Le Hérissé et l'amiral **Rieunier** s'étonnent que le ministre n'ait pas protesté contre les paroles de M. Vaillant.

La motion tendant à la suppression des conseils de guerre et du code militaire est repoussée par **463** voix contre **63**.

La discussion est renvoyée à demain 9 h.

La séance est levée à 7 h. 45.

SÉNAT

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M Fallières.

Le Président donne lecture d'un télégramme de Belgrade, contenant les félicitations du Sénat royal de Serbie à l'occasion du centenaire de Victor Hugo.

M. Fallières dit qu'il sera l'interprète du Sénat en adressant au Sénat royal de Serbie l'expression cordiale de reconnaissance et de vive sympathie du Sénat français.

Le Sénat adopte après urgence déclaré le projet de loi sur la propriété artistique.

LA MARINE MARCHANDE

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi relatif à la marine marchande.

Sur l'article 2, **M. Poirrier** développe un amendement tendant à rétablissement de la quotite de compensation d'armement.

M. Raynal, rapporteur, et le ministre du commerce combattent l'amendement car son adoption détruirait toute l'économie du projet de loi.

M. Antonin Dubost insiste en faveur de l'amendement, qui comporte une réduction à charge.

M Raynal, président de la commission demande au Sénat de ne pas adopter l'amendement.

M. Monestier et Poirrier demandent le renvoi de l'amendement à la commission.

La renvoi est prononcé par **158** voix contre **119**.

La suite de la discussion est en conséquence renvoyée à demain 3 heures.

La séance est levée à 5 h. 45.

LA MUSE DE PARIS

Paris, 27 février. — Hier soir a eu lieu l'élection de la muse de Paris, sous la présidence de Gustave Charpentier. Il était près de une heure du matin quand le scrutin a pris fin. En voici les résultats : bulletins trouvés dans les urnes : 1.805 ; suffrages exprimés, 1.325 ; bulletins blancs ou nuls, 480.

Mlle Jeanne Girard, 422 voix, élue ; Mlles Marthe Guibert, brodeuse ; Jeanne Soterna, pommassière ; Henriette Brossard, fleuriste ; Andrée Gaillé, graveuse en musique, ayant obtenu, après Mlle Girard, plus de voix que les autres concurrentes, sont nommées demoiselles d'honneur de la Muse.

La muse, Mlle Jeanne Girard, est typographe ; elle aura vingt et un ans dimanche ; elle est réellement jolie ; elle paraît fort agréable et chaste c'est une jeune fille charmante.

La crise de la comédie française

Paris, 27 février. — On assure que M. Jules Claretie a manifesté l'intention de donner sa démission d'administrateur de la Comédie-Française.

M. Claretie quitterai la Comédie le 1er juillet. Le gouvernement a, dit-on, offert la succession de M. Claretie à M. Paul Hervieu, membre de l'Académie française. M. Hervieu a refusé, en décrassant qu'il voudrait se consacrer exclusivement à la littérature.

A L'ÉTRANGER

LES FÊTES DE NEW-YORK

Le yacht Impérial allemand

On sait que le prétexte de la visite du prince Henri de Prusse aux Etats-Unis, a été le baptême du nouveau yacht de l'Empereur Guillaume par la fille du président Roosevelt.

La cérémonie s'est accomplie au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Le « météore »

Le lancement a parfaitement réussi.

Miss Alice ROOSEVELT

Miss Alice Roosevelt a brisé elle-même la bouteille de champagne au dessus du yacht en disant : « Au nom de l'empereur allemand, je te baptise *Météor* ».

On avait constamment dit que le yacht serait nommé *Rheipold*. Mais il faut croire que la conférence a préféré *Météor*.

La foule yankee, flattée du rôle attribué à une de ses filles par l'empereur, a, du reste applaudi avec rage.

FEUILLETON 4

CRIME DE PASSION

Par Jules MARY

PROLOGUE

Les frontières de la folie

Et même, la plupart du temps à cette heure, la grand'mère était chez elle et reposait. Elle aimait à se coucher tôt et elle était toujours levée la première.

Richardier fut un peu surpris de la voir. Elle ne dérogeait jamais à ses habitudes, même lorsqu'il y avait du monde. Et, quand on recevait à l'hôtel et qu'il y avait grand dîner, elle n'y assistait pas, se faisait servir dans sa chambre et dînait en compagnie des deux enfants.

Pourquoi ce soir-là se trouvait-elle au salon, à pareille heure ?

Qu'était-il arrivé pour changer ainsi des habitudes si anciennes ?

Voilà ce que Richardier se demandait, assez ennuyé.

Il regarda autour de lui, dans le vaste salon, où peut-être dans un coin d'ombre pouvait se dissimuler sa femme.

Mais il ne vit rien.

— Bonjour, mère, dit-il, reprit de pas vraisemblable.

Elle tressaillit, car elle était si absorbée qu'elle ne l'avait pas entendu. Elle leva vers lui un visage pâle, défait, inquiétant, elle eut un cri d'effroi.

— Mon fils, mon fils, tu es malade...

— Non, mère, rassurez-vous... mais... je ne vois pas Christiane...

— Hier matin, Christiane qui semblait nerveuse et qui l'avait vu partir avec une sorte d'angoisse, m'a dit qu'en l'attendant et, pour se distraire, elle irait passer la journée du same ti chez son amie Marthe Deverget, au château de Marcadieu, près de Chantilly... Le soir... cette pauvre Marthe qui a perdu son mari... dernièrement?

— Je sais... Eh bien, elle a eu raison... Elle est revenue?

— Non. Et voilà ce qui m'étonne un peu... Elle devait rentrer hier sour pour dîner... et elle ne m'a même pas aujourd'hui, envoyé de dépêche. Je ne suis pas autrement inquiète, se hâta d'ajouter la vieille dame, car Christiane aura réfléchi que tu devais être trois jours absent et elle nous reviendra demain, sans doute... à la même heure que toi... Elle t'eût peut-être retrouvé dans le train.

— Oui, oui, sans doute,.. sans doute... murmura le malheureux.

Et il se laissa tomber sur une chaise, avec devant les yeux l'affreuse vision de la Mai-on-Neuve...

Et tout à coup, un sanglot bruyant, lamentable, sortit de sa gorge et il se mit à hoiter comme s'il étouffait.

Mme Richardier s'élança et le prit dans ses bras :

— Mais qu'as-tu, mon pauvre enfant, qu'as-tu donc ?

— C'est elle, c'est elle, entends-tu... Je l'ai vue... Ah, je savais bien qu'une autre ne pouvait lui ressembler. C'est horrible, c'est horrible !

— Mon fils, explique-moi ce désespoir, ces larmes.

— Ecoute, ma pauvre mère, écoute... Tu sais bien, Christiane?... me femme ? que j'aimais... que nous aimions tant ?...

— Eh bien, Christiane? dit-elle, effrayée de sa fonlie...

— Tu ne la reverras plus... Elle est morte... on l'a assassinée... Je l'ai vue... déjà raidie... dans une maison abandonnée, pas très loin de Senlis, où le hasard, ou Dieu m'avait conduit... Un coup de revolver, là, dans le cœur... un petit trou à peine visible sur sa robe... Et c'est tout... Morte... là-bas... loin, dans la neige.

Et il se frappait la tête à grands coups, dans une rage de souffrance.

Mme Richardier ne comprenait pas. Elle voyait bien son fils pleurer, crier, elle entendait bien ces choses horribles, mais comment cet-elle compris ? On la prenait, du milieu de sa calme existence et de son grand bonheur, et on la plongeait en plein cauchemar brutalement... Comment eût-elle compris?... C'était une histoire inesquée qu'il débitait là... une histoire de mauvais rêve, comme en entantent les lourdes nuits de sommeil pénible. Comment eût-elle compris ?

Mais ce front ravagé d'horreur! Ces yeux hagards ! Ces gestes de fou ! Ces mouvements brusques par lesquels il semblait repousser quelque monstrueuse image !...

Est-ce qu'il disait la vérité ?...

Il fut long à pouvoir s'expliquer... Il défaillait à chacun des détails gravés en son esprit, pendant cette soirée funèbre... Et pourtant, il raconta... Il raconta sans rien omettre...

De temps en temps, il s'interrompait seulement pour dire :

— Ce n'est pas vrai, n'est-ce pas? Ce n'est pas vrai ?

Epouvantée, la mère répétait alors :

— Non, non, ne crois pas cela, ce n'est pas vrai!...

Quand il eut fini :

— Il ne me reste qu'une chose à faire... envoyer une dépêche à Marthe Deverget en sollicitant une réponse immédiate.

— Pour ne pas perdre l'inquiétude, je ne t'avais pas voulu dire que la même pensée m'était venue... cette après-midi...

— Tu as télégraphié ?

— Oui.

— Et Marthe Deverget ? Et Christiane ? L'une ou l'autre a répondu ?

— Pas encore.

A ce moment on entendit sonner à la grille.

— Voilà peut-être la dépêche, dit Mme Richardier en tressaillant.

Le malheureux voulut aller à la fenêtre. Il n'en eut pas la force.

Alors ils attendirent dans un silence où ils percevaient tous les deux le battement de leur cœur... Et, tout à coup, ils sursautèrent, car on entendit le bruit du pas de Mercadieu depuis le mois d'août dernier.

Marthe DEVERGET.

Le même silence, lourd. Maintenant, ils n'osent plus se regarder. Lui est convaincu. Celle qu'il a vue, là-bas, c'est bien sa femme. La grand'mère se sent éperdue, tout d'un coup brisée, sans même une parcelle de consolation pour son fils. La foudre venait de tomber sur sa vieillesse. Elle ne s'en relèverait pas. Et puis, des soupçons lui viennent, vagues d'abord — oh ! elle les repousse de toute son honnêteté, de toute sa croyance, de toute son indignation... Pourquoi ce mensonge de Christiane prétendant aller à Marcadieu ?... Quel mystère cachait ce mensonge?... Qu'allait-elle faire dans cette maison inhabitée ?... Un guet-apens? Dans quel but?... Un rendez-vous d'amour ?... Alors pourquoi se meurire?... Et Christiane adultère!! Non, folie !... Elle adorait son mari... Sa vie était au grand jour, claire et sans arrière-pensées... Alors, ce meurtre était inexplicable... Sa pauvre tête s'y perdait...

Elle ne voulait rien croire, non entre soupçon, mais celui-là qui la bouleversait, elle se dressa, blême, et marcha vers Richardier.

Il pleurait toujours, essayant de trouver dans la dépêche autre chose que ce qu'on y avait mis, hélas !

Elle s'approche de lui, en chancelant.

Elle met sur les épaules de son fils ses deux mains ridées.

Et elle le regarde jusqu'au fond des yeux.

Mais ces yeux sont pleins de larmes, ces lèvres pleines de sanglots ; non, ce qu'elle vient de penser est abominable... Ce n'est pas lui qui, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, l'a tuée...

Oui, cette pensée lui est venue...

Que de folies, en de pareils moments, dont on a remords plus tard !

— Que veux-tu, mère ?... dit-il.

Elle se contente de lui ouvrir ses bras. Il s'y laisse tomber en laissant libre cours à ses cris nerveux qui le soulagent.

— Oui, pleure, mon pauvre enfant enfant, disait la vieille en le berçant.

Et lui, le visage contre ce sein où il avait puisé la vie, retrouvait que les mots d'autre-fois, quand il était petit :

— Maman ! ma pauvre bonne maman ! ! J'ai mal, j'ai bien mal !

A une aussi cruelle douleur, que pouvait offrir la mère qui, elle aussi, souffrait tant ? Ils confondaient leurs larmes et leurs sanglots.

Ce fut l'homme qui, le premier, reprit un peu de sang-froid.

— Allez, mère.

— Où vas-tu ?

— Je retourne là-bas.. c'est mon devoir... Il faut que je pénètre le secret de ce meurtre. Et je le vengerai, terriblement.

(A suivre).